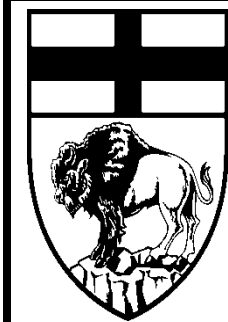


Mercredi 20 novembre 2013



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 7

ET AVIS

TROISIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} la ministre BRAUN

(N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur la prévention des incendies et les interventions d'urgence/The Fires Prevention and Emergency Response Amendment Act*

M. le ministre LEMIEUX

(N° 18) — *Loi modifiant la Loi sur les pratiques commerciales (mesures de protection et d'exécution améliorées à l'intention du consommateur)/The Business Practices Amendment Act (Improved Consumer Protection and Enforcement)*

M. CULLEN

(N° 205) — *Loi sur les droits des aînés/The Seniors' Rights Act*

PÉTITIONS

M. EICHLER
M^{me} ROWAT
M. WISHART
M. GRAYDON
M. FRIESEN

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

REPRISE DU DÉBAT (SIXIÈME JOUR)

Sur la motion de M^{me} WIGHT

Que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la troisième session de la quarantième législature du Manitoba.

Motion d'amendement de M. PALLISTER

Que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore :

- a) que, même si des milliers de Manitobains se sont opposés à l'augmentation de la taxe de vente provinciale et ont qualifié l'idée de ridicule pendant la dernière période électorale, le gouvernement provincial ait ignoré la volonté des Manitobains et les règles de droit en choisissant d'augmenter la TVP de un pour cent, soit de sept à huit pour cent;
- b) que, malgré des appels réitérés pour le respect du droit, le gouvernement provincial continue à faire preuve de manque de respect dans son approche envers les principes énoncés dans la *Loi sur l'équilibre budgétaire, la gestion financière et l'obligation de rendre compte aux contribuables*, y compris l'imposition de taxes importantes aux Manitobains sans la tenue de référendum et l'exemption accordée aux ministres à l'égard des sanctions prévues en matière de salaires au cours des périodes de déficit, constitue un manquement à la primauté du droit et aux droits démocratiques des Manitobains;
- c) que, même si le Manitoba enregistre le taux le plus élevé de fréquentation des banques d'alimentation au Canada, en particulier chez les enfants, et un taux d'inflation de plus du double de la moyenne nationale, le gouvernement provincial continue de faire payer des impôts aux Manitobains à partir d'un niveau de revenu inférieur à ce que l'on trouve dans toutes les provinces à l'exception de deux et qu'il n'ait pas augmenté l'exemption personnelle de base de l'impôt sur le revenu pour la placer au niveau de la moyenne provinciale à l'échelle nationale;

- d) qu'en dépit de nombreux appels émanant d'individus et de groupes communautaires, le gouvernement provincial n'ait pas protégé les Manitobains les plus vulnérables lorsqu'il a refusé d'augmenter la partie de l'allocation du logement de l'Aide à l'emploi et au revenu à 75 % du loyer moyen du marché;
- e) que, malgré la hausse des recettes fiscales la plus importante parmi toutes les provinces canadiennes qui a lieu en 2013 et qui est prévue au cours des prochaines années, le gouvernement s'est engagé à augmenter les dépenses en l'absence d'un examen complet des dépenses publiques pour évaluer les rendements des investissements et les résultats des programmes de tous les ministères;
- f) que le gouvernement provincial n'ait jamais réussi à tenir ses promesses précédentes d'investir dans les infrastructures de base, démontrant à l'Assemblée qu'on ne peut se fier à ses propos étant donné que de nombreux projets d'infrastructures de base mentionnés dans le discours du Trône constituent des projets de longue date déjà annoncés et auxquels il s'était engagé avant l'augmentation proposée de la taxe de vente provinciale.

En conséquence de ces nombreux manquements, parmi d'autres, le gouvernement a perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

(M. le *ministre* CHIEF — 6 min.)

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* SWAN

(N^o 8) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale/The Provincial Court Amendment Act*
(amendement [1] — M. HELWER)

M. le *ministre* SWAN

(N^o 16) — *Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Justice/The Department of Justice Amendment Act*
(amendement [1] — M. HELWER)

M. le *ministre* LEMIEUX

(N^o 17) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et la Loi sur les pratiques commerciales (publicité et communication de renseignements visant les véhicules automobiles et autres modifications)/The Consumer Protection Amendment and Business Practices Amendment Act (Motor Vehicle Advertising and Information Disclosure and Other Amendments)*
(amendé — comité)
(amendement [1] — M. CULLEN)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 19) — *Loi modifiant la Loi sur la réduction du volume et de la production des déchets et la Loi sur l'environnement/The Waste Reduction and Prevention Amendment and Environment Amendment Act*
(amendements [2] — M. BRIESE)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 24) — *Loi modifiant la Loi sur les espèces en voie de disparition (protection des écosystèmes et diverses modifications)/The Endangered Species Amendment Act (Ecosystem Protection and Miscellaneous Amendments)*
(amendement [1] — M. le *ministre* MACKINTOSH)

M. le *ministre* SWAN

(N° 25) — *Loi sur la modernisation du mode de diffusion des publications officielles/The Statutory Publications Modernization Act*
(amendements [4] — M. HELWER)

M. le *ministre* ASHTON

(N° 27) — *Loi modifiant le Code de la route (services d'autobus nolisés)/The Highway Traffic Amendment Act (Charter Bus Service)*
(amendement [1] — M. le *ministre* ASHTON)
(amendement [1] — M. EICHLER)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 30) — *Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé des forêts (arbres remarquables)/The Forest Health Protection Amendment Act (Heritage Trees)*
(amendement [1] — M. le *ministre* MACKINTOSH)

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 35) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (observation et exécution)/The Consumer Protection Amendment Act (Compliance and Enforcement Measures)*
(amendement [1] — M. CULLEN)

M. le *ministre* SWAN

(N° 36) — *Loi sur le tuteur et curateur public/The Public Guardian and Trustee Act*
(amendement [1] — M. HELWER)
(amendements [2] — M. GERRARD)

M. le *ministre* SWAN

(N° 38) — *Loi sur les infractions provinciales et Loi sur l'application des règlements municipaux/The Provincial Offences Act and Municipal By-law Enforcement Act*
(amendé — comité)
(amendement [1] — M. HELWER)

M. le *ministre* ASHTON

(N° 41) — *Loi modifiant le Code de la route (sécurité accrue liée aux véhicules automobiles lourds)/The Highway Traffic Amendment Act (Enhanced Safety Regulation of Heavy Motor Vehicles)*
(amendé — comité)
(amendement [1] — M. le *ministre* ASHTON)

M. le *ministre* ASHTON

(N° 42) — *Loi modifiant le Code de la route (sécurité accrue des passagers)/The Highway Traffic Amendment Act (Enhancing Passenger Safety)*
(amendement [1] — M. EICHLER)

M. le *ministre* ALLUM

(N° 44) — *Loi sur l'éducation internationale/The International Education Act*
(amendements [2] — M. le *ministre* ALLUM)

M. le *ministre* SWAN

(N° 46) — *Loi corrective de 2013/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2013*
(amendement [1] — M. le *ministre* SWAN)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M^{me} la *ministre* HOWARD

(N° 20) — *Loi sur le financement du renouvellement des infrastructures et la gestion financière (modification de diverses dispositions législatives)/The Manitoba Building and Renewal Funding and Fiscal Management Act (Various Acts Amended)*

Motion d'amendement de M. GOERTZEN portant le report de l'approbation, de la troisième lecture et de l'adoption du projet de loi à six mois jour pour jour.
(M^{me} la *ministre* HOWARD)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M^{me} la ministre SELBY

(N^o 4) — *Loi modifiant la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Personal Health Information Amendment Act*

M. le ministre LEMIEUX

(N^o 5) — *Loi sur la garantie des maisons neuves/The New Home Warranty Act*

M. le ministre ASHTON

(N^o 6) — *Loi modifiant le Code de la route (réglementation provisoire des poids et des dimensions des véhicules)/The Highway Traffic Amendment Act (Flexible Short-Term Regulation of Vehicle Weights and Dimensions)*

M. le ministre STRUTHERS

(N^o 7) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire et la Charte de la ville de Winnipeg (logement abordable)/The Planning Amendment and City of Winnipeg Charter Amendment Act (Affordable Housing)*

M. le ministre ALLUM

(N^o 9) — *Loi modifiant la Loi sur l'Association des enseignants du Manitoba/The Teachers' Society Amendment Act*

M^{me} la ministre OSWALD

(N^o 11) — *Loi modifiant la Loi sur les procédures contre la Couronne/The Proceedings Against the Crown Amendment Act*

M. le ministre ALLUM

(N^o 12) — *Loi sur les écoles communautaires/The Community Schools Act*

M. le ministre MACKINTOSH

(N^o 13) — *Loi sur le Fonds de mise en valeur du poisson et de la faune/The Fish and Wildlife Enhancement Fund Act*

M. le ministre ALLUM

(N^o 14) — *Loi modifiant la Loi sur l'administration scolaire et la Loi sur les écoles publiques (groupes de parents œuvrant en milieu scolaire)/The Education Administration Amendment and Public Schools Amendment Act (Parent Groups for Schools)*

M^{me} la ministre BRAUN

(N^o 15) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (protection du salaire minimum pour les employés ayant des incapacités)/The Employment Standards Code Amendment Act (Minimum Wage Protection for Employees with Disabilities)*

M. le ministre STRUTHERS

(N^o 22) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire (approbation de lotissements)/The Planning Amendment Act (Subdivision Approval)*
(amendé — comité)

M^{me} la ministre HOWARD

(N^o 26) — *Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains/The Accessibility for Manitobans Act*
(amendé — comité)

M^{me} la ministre SELBY

(N^o 28) — *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie et la Loi sur les hôpitaux (privilèges d'admission)/The Health Services Insurance Amendment and Hospitals Amendment Act (Admitting Privileges)*
(amendé — comité)

M. le ministre LEMIEUX

(N^o 29) — *Loi sur les arpenteurs-géomètres et modifications connexes/The Land Surveyors and Related Amendments Act*

M^{me} la ministre HOWARD

(N^o 32) — *Loi modifiant la Loi sur l'Institut manitobain de l'Association canadienne de gestion des achats/The Manitoba Institute of the Purchasing Management Association of Canada Amendment Act*

M^{me} la ministre HOWARD

(N^o 39) — *Loi sur l'efficacité gouvernementale (modification ou remplacement de diverses lois — fusion d'organismes et non-participation aux nominations)/The Government Efficiency Act (Various Acts Amended or Replaced to Consolidate Boards and Agencies and Eliminate Government Appointments)*
(amendé — comité)

M. le ministre CHOMIAK

(N^o 43) — *Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries et Loi sur la réglementation des alcools et des jeux/The Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Act and Liquor and Gaming Control Act*

M^{me} la ministre SELBY

(N^o 45) — *Loi sur les médicaments à prix concurrentiel (modifications de diverses lois)/The Competitive Drug Pricing Act (Various Acts Amended)*
(amendé — comité)

DEUXIÈME LECTURE

M^{me} la ministre BRAUN

(N^o 2) — *Loi modifiant le Code de la route (sécurité des travailleurs dans les zones de construction)/The Highway Traffic Amendment Act (Safety of Workers in Highway Construction Zones)*

M. le ministre SWAN

(N^o 3) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité des témoins/The Witness Security Amendment Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

M. le ministre ASHTON

(N^o 21) — *Loi sur la Société canadienne du Port arctique de Churchill/The Churchill Arctic Port Canada Act*

M. GOERTZEN

(N^o 206) — *Loi sur la prévention de la cyberintimidation/The Cyberbullying Prevention Act*

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

PROPOSITIONS

M. WIEBE — Diversité culturelle

1. Attendu :

que la diversité religieuse et culturelle constitue l'un des principaux atouts de la province;

que, depuis 1999, le Manitoba a accueilli plus de 100 000 nouveaux immigrants qui apportent de nouvelles perspectives fortement valorisées;

que le *Code des droits de la personne* du Manitoba interdit la discrimination injustifiée et il promeut l'inclusion fondée soit sur l'ascendance, la nationalité ou l'origine nationale ou le milieu ou l'origine ethnique, soit sur la religion, la confession, ou encore la croyance, l'appartenance ou l'activité religieuses;

que le gouvernement provincial tient à un marché du travail inclusif qui valorise la diversité, est représentatif de la population desservie et respecte la liberté de religion et le droit à l'expression religieuse;

que le Canada et le Manitoba doivent conserver leur réputation mondiale d'endroits où les gens peuvent cohabiter en paix et où les différences culturelles et religieuses sont célébrées plutôt que dénoncées,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba réaffirme à ses citoyens que la diversité religieuse et culturelle du Manitoba est une marque de fierté;

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à maintenir l'engagement pris en faveur de la diversité et de la liberté religieuse au Manitoba.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mardi 26 novembre 2013, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- rapport du vérificateur général intitulé « Annual Report to the Legislature » et daté de janvier 2013 :
 - Chapitre 4 : « Manitoba Early Learning and Child Care Program »;
- rapport du vérificateur général intitulé « Follow-Up of our December 2006 Report : Audit of the Child and Family Services Division — Pre-Devolution Child in Care Processes and Practices ».